

L'INTE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 21.12.2023
ID : 022-200067981-20231212-DEL2023_12_268-DE

2022



SYNDICAT MIXTE DES SOURCES DE KERLOAZEC

Extrait du rapport annuel 2022
sur le prix et la qualité du service public
Disponible en mairie de LA ROCHE JAUDY

TERRITOIRE

6 000 habitants

Le service d'eau potable du Syndicat Mixte des Sources de Kerloazec regroupe les communes de : Langoat, Ploezal, La Roche-Jaudy, Runan et Troguery.

La population desservie est de 6 000 habitants.



5 communes adhérentes

EXPLOITATION

par la société Veolia eau - CGE
En affermage

La société Veolia eau - CGE a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à 3 042 abonnés (+1,00 % par rapport à 2021).



PRODUCTION

1 ressource

Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 317 125 m³ :

- Syndicat Mixte de Kerjaulez a fourni 317 125 m³.



LOCAL IMPORT

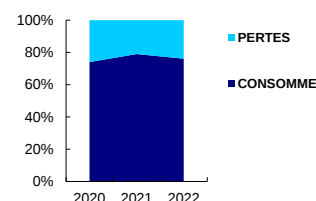
DISTRIBUTION

Un réseau de 240 km
238 363 m³ consommés

En 2022 les abonnés domestiques ont consommé 230 597 m³ soit en moyenne **105 litres par habitant et par jour** et les abonnés industriels ou gros consommateurs 7 766 m³, soit un total de 238 363 m³ (en baisse de 5,64 % par rapport à 2021).

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), **le rendement du réseau était de 76,2 % en 2022** (il était de 79,0 % en 2021).

Le taux de renouvellement du réseau est de 0,9 %.



Rendement du réseau

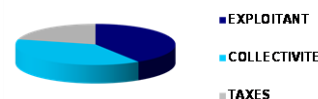
PRIX

314,08 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 314,08 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2023, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,62 €/m³, **en baisse de 1,71 % par rapport à 2022.**

Sur ce montant, 41 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 38 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 21 %.



Répartition des montants collectés